



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Politique agricole

Question écrite n° 37688

#### Texte de la question

Mme Catherine Lalumière M le ministre de l'agriculture sur la diminution des crédits de promotion sociale collective affectés à la Fédération nationale des CIVAM. En effet, pour la première fois depuis vingt-cinq ans, le total des versements du premier semestre 1987 atteint seulement 29,8 p 100 au lieu de 50 p 100 normalement attribués, soit 850 000 francs au lieu de 1 422 500 francs correspondant à la moitié des crédits perçus en 1985 comme en 1986. Le solde, soit 500 000 francs, intervient début 1986 au titre de l'exercice 1987 pour lequel les actions ont été réalisées et les dépenses engagées. Il porte la dotation annuelle à 1 350 000 francs compte tenu des avances perçues, au lieu de 2 845 000 francs en 1985 et 1986, ce qui conduit à une réduction de 53 p 100 des crédits et les ramène à un niveau inférieur à 1980. Ces mesures compromettent sérieusement la continuité des activités de formation totalement engagées pour 1987 et remettent en cause les actions de formation de responsables et de cadres pour l'agriculture. Elle lui demande, en conséquence, quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Lalumière Catherine](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37688

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 mars 1988, page 942